



Séance du Conseil général **du jeudi 23 juin 2022**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

Avant de débiter le déroulement normal du conseil, le Président rend hommage à M. Jean-Pierre Eggimann, membre fidèle et dévoué du Conseil général emporté par la maladie au mois de mai, à l'âge de 79 ans. En sa mémoire, les membres du Conseil procèdent à une minute de silence.

A l'appel, 19 membres sur 24 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis, sans modifications, comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Elections statutaires
- 6. Préavis no 2/2022 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2021
- 7. Divers et propositions individuelles.

1. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Il est adopté sans modifications à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

M. Marlon Borges demande à être admis comme membre du Conseil général. Il est assermenté par le Président et peut dès lors, participer aux délibérations.

3. Communications du Président du Conseil

M. Laurent Descloux rappelle aux membres du Conseil que le Président et la Secrétaire ont une adresse email presidentcg@bournens.ch et secretairecg@bournens.ch.

Il précise que les demandes d'excuse sont à envoyer à la Secrétaire et les rapports de commission au Président.



Le Président communique les dates des prochaines séances du Conseil pour 2022 et 2023 :

Les jeudis 13 octobre 2022 – 15 décembre 2022 – 16 mars 2023 – 22 juin 2023 – 12 octobre 2023 – 14 décembre 2023.

4. Communications de la Municipalité

M. Michel Fiaux, Syndic, prend la parole et informe le Conseil sur l'avancement de l'étude concernant la modération du trafic au sein de la Commune.

Une commission consultative a été formée par la Municipalité comprenant des habitants du village.

Des solutions ont été proposées, telles que aménagements et modifications sur les routes dans le village. Des objectifs ont été fixés, notamment en ce qui concerne la sécurité pour les piétons, la modération de la vitesse de passage des véhicules et la limitation de passage des poids lourds.

Dans une première phase, des aménagements seront mis en place pour faire des tests afin de savoir s'ils sont placés aux bons endroits et répondent aux attentes. Il soulève que certaines exigences sont demandées par le Canton, en particulier, ces phases de tests ne peuvent pas se faire pendant les vacances scolaires. Ceci afin de garantir leur représentativité, notamment en ce qui concerne le nombre de passage des véhicules ainsi que leur vitesse.

Il informe le Conseil que cette phase test sera mise en place dans le courant du mois de septembre, les données pourront ainsi être récoltées et évaluées afin que les décisions définitives sur la modération du trafic puissent être prises. Ces décisions seront soumises à l'approbation du Conseil.

Mme Rebecca Veselinov demande si le panneau indiquant le sens de la marche qui était placé dans le coin d'ancien restaurant sera remis ?

Monsieur le Syndic répond que ce panneau sera remis en place.

Mme Céline Pousaz prend la parole et informe le Conseil qu'un défibrillateur cardiaque sera installé durant l'été devant le Battoir. Il pourra être utilisé pour les adultes et pour les enfants.

Elle précise qu'à la fin de l'été un cours de premier secours sera proposé à la population afin de pouvoir connaître le fonctionnement de l'appareil et nous remémorer les bons gestes à avoir concernant les premiers secours à apporter aux personnes en difficulté.

M. Claude Bocion informe le Conseil que le chantier du Battoir touche à sa fin. Une visite sera proposée à la population le 1^{er} août à partir de 18h00. Un apéro sera proposé ainsi qu'une partie récréative.



5. Elections statutaires

M. Laurent Descloux procède aux élections statutaires. Il informe que tous les membres du bureau se représentent.

Mme Rebecca Veselinov, vice-présidente qui prend place pour procéder à l'élection du Président. M. Laurent Descloux est reconduit dans son mandat et est réélu par acclamation.

Mme Rebecca Veselinov, Vice-Présidente est réélue par acclamation.

Aux postes de scrutateurs, Mmes Audrey Bocion et Danièle Nieto sont réélues par acclamation.

Les scrutateurs-suppléants, MM. Pierre-André Monnier et Nicolas Bürki sont réélus par acclamation.

6. Préavis 2/2022 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2021

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Syndic procède à la lecture des conclusions qui demandent :

- d'accepter les comptes de l'année 2021 présentant un excédent de revenus de CHF 29'409.71 et le bilan au 31 décembre 2021 tels que présentés
- d'accepter le rapport de gestion tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2021.

M. Frédéric Burdet procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, tout en relevant quelques éléments saillants des comptes 2021, à savoir :

- Les comptes de fonctionnement 2021 représentent un total de CHF 2.5 mios. Le budget 2021 était de CHF 2.6 mios. Les comptes 2021 sont donc inférieurs au budget de -3.5%.

Les comptes 2020 totalisaient CHF 2.2 mios. Les comptes 2021 sont donc supérieurs aux comptes précédents de +14%.

Les différences principales au budget et aux comptes précédents sont relevées ci-dessous.

- Les entrées d'impôts de CHF 1.7 mios ont été significativement plus élevées que le budget (CHF 1.4 mios) grâce notamment à des impôts ponctuels (mutation, succession, gains immobiliers) en hausse de CHF +0.2 mios mais en ligne avec l'année précédente (CHF 1.7 mios).

Pour rappel, le taux d'imposition a été abaissé de 4 points (de 72 à 68, soit - 5.5%) pour 2022.

- Certains chantiers et en conséquence des entrées fiscales (taxe de raccordement) qui figuraient au budget 2021 ont été reportés à 2022.



- Les charges répercutées par le Canton (péréquation financière, Police, Sécurité sociale) pour un total provisoire de CHF 723'000.00 sont en hausse de CHF 52'000.00 soit +8%
- Les comptes 2021 avec un solde positif de CHF 29'000.00 comportent des attributions aux réserves de CHF 344'000.00, soit 14% des charges, à comparer à CHF 320'000 pour l'exercice précédent (15%). Conformément aux discussions concernant l'exercice précédent, la majorité de ces réserves a judicieusement été portée à des réserves non affectées ce qui élargit les possibilités d'utilisation futures de cette attribution.

Quelques remarques sur le bilan :

- Le bilan 2021 présentait un total de CHF 4.4 mios. L'année précédente, il était de CHF 4.0 mios.

Les liquidités disponibles étaient stables au 31 décembre de CHF 1.5 mios (+CHF 15'000.00 par an)

Les bâtiments et ouvrages de génie civil ont été augmenté de CHF 0.3 mios nets à CHF 2.1 mios par les investissements effectués.

La dette était inférieure à l'année précédent de -6% à CHF 1.26 mios contre CHF 1.34 mios.

Les réserves affectées, donc non libres d'utilisations, étaient stables à 1.0 mios (à 98% pour le réseau d'eau et d'épurations).

Les réserves libres se montaient à CHF 1.3 mios en hausse de CHF 0.3 mios.

Globalement, les comptes 2021 sont donc à nouveaux meilleurs que budgétés pour la couverture des charges et ont à nouveau permis de constituer des réserves substantielles qui constituent désormais 53% du bilan.

En conclusion et étant donné les provisions substantielles, affectées et non affectées, la Commission conclut que de la marge en faveur de population existe dans les taxes et impôts de la Commune, bien qu'une saine prudence continue d'être appliquée dans les comptes de la Commune.

La commission remercie la Boursière et la Municipalité pour ce rapport de grande qualité.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, M. Frédéric Burdet recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis No 2/2022.

La parole n'étant pas demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Sandy Favre Borges informe qu'elle ne pourra pas être présente à la prochaine assemblée de l'AJENOL pour des raisons familiales. De ce fait, si quelqu'un dans l'assemblée voudrait y aller à sa place, cela ne poserait pas de problème.



Bureau du Conseil Général
1035 Bournens

M. Laurent Descloux relève que ce soir la Municipalité incorporé est présente pour la 1^{ère} fois depuis le début de la législature et il s'en réjouit.

Il invite les membres de l'assemblée à l'apéritif qui sera servi au terme de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h30.

Le Président :

Laurent Descloux

La Secrétaire :

Valérie Ferrari